L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 24 AOUT 1893.

PETITES ANNONCES.

PENSION privée, 226 rue Bourbon, entre St Philippe et Dauphine. Prix modérés. 15 août—1m

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—tf

DEMANDES.

ON demande un professeur capable d'enseigner le Français et l'Anglais. S'adresser à Lafargue Bros Co. Lux., 151 Canal, entre Dauphine et Bourgogne. 28 août—2f

ON demande—Une gardienne d'enfant expérimentée; elle devra être bien recommandée, sans quoi, inutile de se présenter. A celle qui conviendra, on donnera les gages les plus élevés. Une Française préférée. S'adresser "Nurse", P. O. Box 182. 22août—7f

A LOUER

A LOUER,

La maison No 99 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser, 94 Esplanade. 24 août—

A LOUER — Trois spendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Dumaine. Possession immédiate ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Hayne, Denégre & Denégre, 53 rue Carondelet.

13 août—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de A. Leitz, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,479.—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve A. Leitz Jr., administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

24 août— 24 28—sept 2

Succession de Peter Birba.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36,789—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Birba, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 août—22 26 31

Succession de Bernard Echers et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36,142—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Eckers, exécuteur testamentaire dudit de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19août—19 23 27

Succession de T. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,641— Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank McGloin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 août—17 20 26

L. C. Nick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 août—15 19 24

Succession de James A. Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,816—Division D—Attendu que Mme Elisabeth Ward, veuve de James A. Dowling, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James A. Dowling, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons leur étant connues si ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 août— 12 16 20

Succession de Mme Evelina Van Burem.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,059, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Van Burem, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

12 août—12 16 20

Succession de John Zeller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,640—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Zeller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

16 août—16 20 25

Succession de Robert Rankin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 39,772.— Division E. — Attendu que Mme Sarah Rankin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Rankin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 août—16 20 25

Succession de Caroline Dunn, en religion Soeur Mary Fidelia.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,774—Division D —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank McGloin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 août—17 20 26

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

AOUT 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Andrieux Jean et Alfred
Fraissé Marie
Mlle M E Arcusel
Barthe, Louis Joseph
Berville, Clarvey
Chavin Dme, née Sey
Coppeaux, Louis
Delaye (Les héritiers de)
Dregoni, Antoine
Dancoupe, Pierre
Gipson
Gill, Joseph
Godreau, Pierre
Guichard, Philibert
Guillemin,
Hotes, Eugène
Kiefer, Nicolas
Lahoure, Jacques
Lemoure, Alcide
Lemnhot, Alexis
Maingay, Arthur
Médan, Michel
Murat, (repat)
Pornet, Théodile
Rangeard, Pierre Avenant
Sorneatiel, Jules François
Theatte-Dubois, Constantin
Theatte-Dubois, Gustave
White

LETTRES.

Dédet, Mme — Ottomer, Edouard
Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des recherches dans la transmission des documents, il invite les personnes qui ont à soumettre à nos vice des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de Nouvelle-Orléans, à faire certifier préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Général du Consulat de France,

Signé: G. MERIER.

T.rage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 AOUT—CLASSE No 299

Tirage de 4 heures P. M.

Unis	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Six	Sept	Huit	Neuf	Dix	Onze	Douze
28	4	6	16	20	43	75	42	1	73	69	27 72 60

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 23 août 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILLIÉ,
Commissaires.

☞ Les plans des tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un vote POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires sont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, au Théâtre St Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Remarquez depuis vingt ans, l'intégrité de ces tirages et le promptement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, eut lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons ici notre signature.

G. T. Early
Max Labelle
L. A. Wilmot

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard a été forcé, vu qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le remplacer sur tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers payons tous les Lots gagnants de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés aux comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. E. O'CONNOR, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

GROS LOT: $75,000

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—AU—

THÉATRE ST-CHARLES,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 SEPT. 1893.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	20,000, ..	20,000
1 Lot de ...	10,000, ..	10,000
1 Lot de ...	5,000, ...	5,000
2 Lots de ...	2,500, ...	5,000
5 Lots de ...	1,000, ...	5,000
25 Lots de ...	300, ...	7,500
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100	30,000
300 Lots de ...	60, ...	18,000
500 Lots de ...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit		$10,000
100 Lots de ... $60, ...		6,000
100 Lots de ... $40, ...		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit		$19,980
999 Lots de $20, ...		19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5% billets entiers en leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mail à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vous que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré a son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a beaucoup de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent payer et faire attention, en ce qu'on tâche en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres qui veulent le changer d'un nom.

Nouvelle Orléans Banks and Bankers guarantee payment of prizes in this advertisement.

Nous soussignés Banques et Banquiers payons tous les Lots gagnants de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés aux comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. E. O'CONNOR, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

Le auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier doublier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui vaut obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui sans connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif d'un vaste assortiment de meubles de valeur et presque neufs, tels qu'on en trouve dans un Club social de premier ordre.

Le contenu entier et les installations, etc, des lieux occupés par le

CRESCENT CITY ATHLETIC CLUB,

NI 18 rue Nord Rampart.

Consistant en un ameublement de salon, de nombreuses tables, grandes et petites, lounges, berceuses de fantaisie, chaises à bras, chaises de salle-à-manger en grand nombre porte-chapeaux, cuiseries ombrières, miroirs, bureaux, portemanteaux, devant de cheminée, rideaux, dentelle, portraits, gravures, lustres, lampes, presse à copier et table, pendules, nattes, statues;

—AUSSI—

Un Piano Fisher de Prix.

Magnifiques comptoirs et étagères de buvette, glacière à bière et accessoires, etc.;

Verres assortis, Faïence et Porcelaine.

Un "Cash Register;"

Aussi, 2 Tables de Pool et 2 Billards avec installations;

—ENCORE—

Nombre d'autres articles d'utilité et d'ornement.

—DANS L'AFFAIRE DE—

C. C. Cordill vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,067—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, ce JEUDI, 31 août 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lots No 18 rue Nord Rampart.

Toute la propriété du défendeur, consistant sur lesdits lieux, se composant des articles ci-dessus énumérés et d'autres, le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 août—19 23 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif à la Brasserie d'Algar.

August Borman vs Algiers Brewing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,452—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 30 août 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la Brasserie d'Algar, rue Decatur entre les rues Jefferson et Madison, à Algar.

Un lot de machines, bouilloires, réservoirs, pompes, chaudières, glacières, déversoirs, fontaines, tuyaux barillets, brouettes, chevaux, wagons, jeux de harnais, etc., et tous autres effets mobiliers appartenant à la défenderesse, et que renfement lesdits lieux, conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 août—4 11 18 25—1 6 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, jugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur, Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix neuf.

H. MESSONNIER, Député-Greffier.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

Le auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier doublier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui vaut obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui sans connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour acheteur une belle résidence rue du Canal.

Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.

A. L. Johnson versus Soc. de Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile bornés par les rues Canal, Jackson alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés par les numéros Dix huit et Dix-sept de l'Ilot No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1840 et déposé au bureau de D. L. McGuy, ex-notaire en cette ville; les dits lots ayant contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure anglaise vingt-neuf pieds de front face à la rue du Canal, sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Dix-huit formant l'encoignure des rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 août—3 10 17 24 31—août 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le sixième district.

Mme Mary F. Tubin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il y trouve, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième d'strict de cette ville, (anciennement faubourg St-Joseph, passant Jefferson, d'après un plan ci-après) Ledit lot mesurant cinq pieds de face à la rue Willow sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de quatre-vingt sept pieds un pouce de la rue Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 août—4 11 18 25—1 6 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour acheteur une belle résidence rue du Canal.

Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.

A. L. Johnson versus Soc. de Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile bornés par les rues Canal, Jackson alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés par les numéros Dix huit et Dix-sept de l'Ilot No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1840 et déposé au bureau de D. L. McGuy, ex-notaire en cette ville; les dits lots ayant contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure anglaise vingt-neuf pieds de front face à la rue du Canal, sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Dix-huit formant l'encoignure des rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 août—3 10 17 24 31—août 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le sixième district.

Mme Mary F. Tubin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il y trouve, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième d'strict de cette ville, (anciennement faubourg St-Joseph, passant Jefferson, d'après un plan ci-après) Ledit lot mesurant cinq pieds de face à la rue Willow sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de quatre-vingt sept pieds un pouce de la rue Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 août—4 11 18 25—1 6 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,784—Division H—Julee Harrison vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Julee Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th. Hinson, notaire public, le 22e jour de No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 14me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., afin de leur donner connaissance de sa demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que ses biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ben Forman, est par ce présent nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 août 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 août—5f au 12 sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,629, Division B.—John H. Fredicks vs ses créanciers—Ordre.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, John H. Fredicks, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Aldill, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en cette ville, commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit John H. Fredicks soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR,
Pour copie conforme. Juge.

JAS. D. RANKIN Député-Greffier

20 juil—8 f au 19 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,419.—Maurice G. Hughes vs Myra C. Huglins, femme de James N. Hudnick et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résidant du comté de Harrison, State du Mississippi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fisher Bar., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et du produit de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent en autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite pétition ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. DERRETE,
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1893. Député Greffier

14 juil—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 35,452 Division B—Dans l'affaire de la succession de Miss E. F. Lewis, décédée, et plus quelle Jr Bennett G. Hemming, de Memphis, Tenn., exécuteur-testamentaire de la succession de la dite Miss E. F. Lewis, et Mme Mary Jane Finegan, tutrice légal des mineurs John Frayser Lewis, Robert N. Lewis et Evanda M. Lewis, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de et transférer de ses mains toute la propriété, toutes les biens et crédits appartenant aux dits mineurs et à la succession de leur père.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons (s'il en existe) pourquoi la demande de la dite pétition ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. DERRETE,
Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1893. Député-Greffier.

27juil—27—3 10 17 24 28 août

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

Vente sans réserve, à l'encan

—DE—

TROIS BEAUX CHEVAUX,

D'un grand wagon presque neuf (avec plateforme à ressorts), d'une contenance de 4½ barils; d'un phaéton, d'un jeu de harnais simple et double et de divers article. Par ordre de la Direction de la "Co operative Truck Farmers Commercial Co., limited."

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 29 août, à 11 heures, il sera vendu au No 269 de la rue Decatur, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant. 23 août—23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Résidence confortable en bois à deux étages.

No 75 rue Désiré entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Spécession de Joseph T. Degrais et sa femme.

No 38,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 30 août 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent, et en vertu de et conformément à un congé, en date du 16 août, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et dans la succession de Nicholas Dabon, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

1° Deux certains terrains dans la Deuxième Ward de la Nouvelle-Orléans, situés dans la Rue Carondelet, entre les rues Julia et Perdido, et portant les numéros 14 et 16, dans le carré d'Ilot bornés par les rues Girod, Musique, St Jean-Baptiste et l'avenue Washington, et mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade sur la rue Washington sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le même carré d'Ilot ci-dessus décrit, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Musique sur 97 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèques sur les lieux, portant